

Numéro	CFVU/2026-04-08/05
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	30-04-2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	07/05/2026
Date de transmission au Recteur	07/05/2026

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 8 avril 2026 portant avis sur la modification des maquettes et du
règlement des études du diplôme d'université « collège de droit » de l'École de droit de
la Sorbonne**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L.712-6, L. 712-6-1 et L. 613-2 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de gestion de l'école de droit de la Sorbonne en date du 3 avril 2025.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la modification des maquettes et du règlement des études du diplôme d'université « collège de droit » de l'École de droit de la Sorbonne ci-après annexés.

Délibération CFVU/2026-04-08/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	33
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	13
Nombre de contre	11
Nombre d'abstentions	9

Paris, le 10 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

DU 2e année/Collège de droit de la Sorbonne/EDS-LIC/FI/VET : U3W303

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide		Volume Horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances					Nb de groupes		Mutualisation		Charge d'enseignement								Section CNU						
				CM	TD	Coef.	ECTS	Session 1		Session 2	Session unique		Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UPIPS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UPIPS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)							
								Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) dans la période des examens OUI ou NON		Epreuve terminale Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Evaluation continue (EC) OUI ou NON					Evaluation terminale dans la période des examens OUI ou NON	Sur budget central			Sur ressources propres	Sur budget central				Sur ressources propres					
				CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD								
Semestre 1						1	0																								
UE 1 : Séminaires						0	0																								
Cours obligatoire	introduction à la microéconomie	W3U31119	15	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0	0		
Cours obligatoire	Histoire du droit civil	W3U31419	15	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0	0		
UE 2 : Conférences en Sorbonne						0	0																								
Cours obligatoire	Conférences du Collège de droit		4,5	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	6,75	0	0	0		
UE 3 : Ateliers						0	0																								
Cours obligatoire	Pratique de la common law	W3U32119	0	4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W303	Non		0	1	0	0	0	0	0	0	4,5	0	0	0		
Cours obligatoire	Prise de parole en public		0	4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W303	Non		0	1	0	0	0	0	0	0	4,5	0	0	0		
UE 4 : Bonus						0	0																								
Cours optionnel	Engagement réserviste gendarmerie nationale		0	0	0	0	0	Non	Non	Non	Oui	Non	0	0	U3W303	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total			34,5	9		0							3	2												60,75	0	0	0		
Volume horaire étudiant			34,5	9																						60,75	0	0	0		
Semestre 2						1	0																								
UE 1 : Séminaires						0	0																								
Cours obligatoire	Grands débats doctrinaux	W3U31219	10	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0		
Cours obligatoire	Philosophie du droit	W3U31619	5	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	7,5	0	0	0		
Cours obligatoire	Introduction à la gestion	W3U31319	15	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	22,5	0	0	0		
UE 2 : Conférences en Sorbonne						0	0																								
Cours obligatoire	Conférences du Collège de droit		4,5	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W303	Non		1	0	0	0	0	0	0	0	6,75	0	0	0		
UE 3 : Ateliers						0	0																								
Cours obligatoire	Histoires judiciaires		0	4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W303	Non		0	1	0	0	0	0	0	0	4,5	0	0	0		
Cours obligatoire	Rôle de la preuve dans le procès	W3U32419	0	4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W303	Non		0	1	0	0	0	0	0	0	4,5	0	0	0		
UE 4 : Bonus						0	0																								
Cours optionnel	Engagement réserviste gendarmerie nationale		0	0	0	0	0	Non	Non	Non	Oui	Non	0	0	U3W303	Non		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total			34,5	9		0							4	2												60,75	0	0	0		
Volume horaire étudiant			34,5	9																						60,75	0	0	0		
Total annuel			69	18		0							7	4												121,5	0	0	0		
Volume horaire annuel étudiant			69	18																						121,5	0	0	0		

DU 3e année/ Collège de droit de la Sorbonne/EDS-LIC/FI/VET : U3W304

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume Horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances					Nb de groupes		Mutualisation		Charge d'enseignement										
			CM	TD	Coef.	ECTS	Session 1		Session 2	Session unique		Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU		
							Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) dans la période des examens OUI ou NON	Epreuve terminale Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Evaluation continue (EC) OUI ou NON	Evaluation terminale dans la période des examens OUI ou NON					Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres					
Semestre 1																										
UE 1 : Séminaires																										
Cours obligatoire	Retours sur les notions fondamentales du droit privé	W4U31119	15	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
Cours obligatoire	Retours sur les notions fondamentales du droit public	W4U31319	15	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
UE 2 : Conférences en Sorbonne																										
Cours obligatoire	Conférences du Collège de droit		4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
UE 3 : Ateliers																										
Cours obligatoire	Rédaction des écritures	W4U32119	0	4,5	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W304	Non											
Cours obligatoire	Techniques de négociation	W4U32319	0	4,5	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W304	Non											
Cours obligatoire	Codes sociaux		0	4,5	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W304	Non											
Total			34,5	13,5		0						3	3													
Volume horaire étudiant			48																							
Semestre 2																										
Deux parcours au choix dans la liste																										
Parcours "Recherche" en Licence (si choix du projet de Recherche Juridique et CEJA (Certificat d'études juridiques approfondies en Licence 3 Droit))																										
UE 1 : Séminaires																										
Cours obligatoire	Introduction à la comptabilité	W4U31019	10	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
Cours obligatoire	Introduction à la sociologie	W4U31219	10	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
UE 2 : Conférences en Sorbonne																										
Cours obligatoire	Conférences du Collège de droit		4,5	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	1	0	U3W304	Non											
UE 3 : Ateliers																										
Cours obligatoire	Enjeux de l'IA		0	2	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W304	Non											
Cours obligatoire	Recherche juridique		0	2,5	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	1	U3W304	Non											
Parcours "Projet professionnel", "International" ou "Alternatif" (si choix de l'un des trois autres projets choisis en L3 Droit)																										
UE 1 : Fiche de lecture																										
Cours obligatoire	Ouvrage à choisir parmi une liste donnée par la Direction		0	0	0	0	Non	Non	Non	Non	Oui	0	0	U3W304	Non											
UE 4 : Bonus																										
Cours optionnel	Engagement réserviste gendarmerie nationale		0	0	0	0	Non	Non	Non	Oui	Non	0	0	U3W304	Non											
Total			24,5	4,5		0						3	2													
Volume horaire étudiant			29																							
Total annuel			59	18		0						6	5													
Volume horaire annuel étudiant			77																							
			0	0																						

RÈGLEMENT DES ETUDES

Diplôme d'Université *Collège de droit de la Sorbonne*

1. Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

En demandant son admission en *DU Collège de droit de la Sorbonne* l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

2. Le *Diplôme d'Université Collège de droit de la Sorbonne* vise à assurer une formation d'excellence et d'ouverture, accessoire à la formation dispensée en Licence de droit.
3. La préparation s'effectue en 3 années universitaires, sauf dérogation accordée par le Président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
4. Les cours se déroulent sur 6 semestres. Des aménagements sont prévus au sixième semestre pour tenir compte du parcours que l'étudiant choisira en Licence.
5. Les cours ont lieu dans les locaux de l'EDS.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

6. Le *Diplôme d'Université Collège de droit de la Sorbonne* comporte **18 unités d'enseignement obligatoires** si l'étudiant choisit le parcours « Recherche » au S6 et **16 unités d'enseignement obligatoires** si l'étudiant choisit le parcours « Projet professionnel », « International » ou « Alternatif » au S6. Il comporte également **3 unités d'enseignement facultatives**.
7. Cette formation comporte, **en première et deuxième année**, 60 heures de cours magistraux obligatoires, 9 heures de conférences et 18 heures d'ateliers en travaux dirigés par an. **En troisième année**, le volume horaire est réduit à 50 heures de cours magistraux dont 30 obligatoires quel que soit le parcours choisi par l'étudiant au S6, 9 heures de conférences dont 4,5 obligatoires quel que soit le parcours choisi par l'étudiant au S6 et 18 heures d'ateliers, dont 13,5 obligatoires quel que soit le parcours choisi par l'étudiant au S6.
8. Les étudiants ayant choisi au S6 le parcours « Projet professionnel », « International » ou « Alternatif » pourront, s'ils le souhaitent, suivre les enseignements prévus pour le parcours « Recherche », le cas échéant à distance si les enseignants concernés sont d'accord pour que leurs enseignements soient ainsi captés et retransmis.
9. Chaque unité d'enseignement obligatoire est constituée de plusieurs cours magistraux.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Les candidats pourront être admis à s'inscrire en vue de la préparation de la première année de ce *Diplôme d'Université Collège de droit de la Sorbonne*, au vu de la qualité de leur dossier scolaire et ce dans la limite des places disponibles, après candidature sur la plateforme Parcoursup.
2. Une dispense des conditions d'accès (diplôme prérequis) peut être accordée en cas de procédure de validation des expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n° 85-906 du 23/08/1985).
3. La sélection des candidats se fera sur dossier puis sur entretien et/ou test d'aptitude par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. Les étudiants ayant obtenu leur 1^{ère} année de Licence de droit avec mention Bien peuvent, sur dossier suivi d'un entretien et dans la limite des places disponibles, être autorisés à rejoindre la deuxième année du Collège de droit sur décision de la direction du DU.
5. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le passage dans l'année supérieure est conditionné à l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 12/20 aux Grands oraux de l'année en cours ainsi qu'à l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 11/20 à l'année de Licence concernée.
4. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition du directeur du diplôme.
5. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
6. Les étudiants boursiers bénéficient de l'exonération des droits universitaires du DU Collège de Droit.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances est effectué dans le cadre d'un Grand oral organisé chaque semestre et portant sur l'ensemble des enseignements et conférences dispensés. Pour les étudiants partis en mobilité au semestre 6 et dont l'année universitaire n'est pas terminée dans leur université d'accueil au moment de la tenue des oraux, ce Grand oral peut être organisé à distance.
2. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées.
3. Au semestre 6 et pour les étudiants ayant choisi le parcours « Projet professionnel », « International » ou « Alternatif », le Grand oral prendra la forme d'un exposé-discussion, sur un voire deux ouvrages lus pendant le semestre parmi une liste proposée par la Direction du Collège de Droit. Pour les étudiants ayant choisi le parcours « Recherche », le Grand oral sera composé d'une interrogation sur les enseignements du Collège de Droit, mais également d'un échange autour de leur dernier semestre de Licence.

VI. NOTATION DES ÉPREUVES

Chaque Grand oral donne lieu à une note globale sur 20.

VII. PARCOURS GENDARMERIE

1. Un partenariat signé entre la région de gendarmerie d'Ile-de-France et le Collège de droit de la Sorbonne le 19 mai 2025 permet aux étudiants de s'engager en qualité de réserviste opérationnel dans les conditions précisées par la convention de partenariat.
2. Cet engagement donnera lieu à une bonification de la moyenne obtenue pour les semestres 3, 4 et 6. Cette bonification sera attribuée par le jury au moment de la délibération semestrielle.

VIII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la réussite aux Grands oraux organisés.
2. La défaillance à l'un des Grands oraux fait obstacle à la validation du diplôme.
3. Le Diplôme d'Université du Collège de Droit est délivré aux étudiants qui, à l'issue des épreuves passées au cours de la troisième année d'études, ont obtenu une note moyenne au moins égale à 12/20 à la troisième année du Collège de droit et au moins égale à 11/20 à l'issue de la troisième année de licence droit.

IX. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (12 : assez bien ; 14 : bien ; 16 : très bien).